

Caisse de solidarité

La caisse de solidarité du lycée, financée volontairement par les familles, revêt pour chacun d'entre nous une grande importance.

En effet, elle permet d'intervenir rapidement auprès des élèves et des familles en fragilité matérielle et financière. A titre d'exemple, grâce à cette ressource, nous pouvons envisager de financer la prise en charge des frais de demi-pension de plusieurs élèves en situation d'urgence, l'achat de matériel scolaire ou encore aider au déplacement d'élèves en sorties ou en voyages scolaires.

Les décisions d'attribution d'aide en provenance de la caisse de solidarité sont prises par le chef d'établissement, après étude du dossier en commission de fonds social.

C'est à la fois un honneur et une éthique, pour une communauté scolaire, de se mettre en mesure d'aider solidairement ceux qui en ont besoin. J'espère ainsi pouvoir compter sur l'engagement et le soutien du plus grand nombre à notre caisse de solidarité.

La participation à la caisse de solidarité est volontaire. Le montant de cette participation est laissé à votre appréciation.

Vous pouvez régler, de préférence, par virement bancaire (voir RIB ci-dessous).

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	78000	00001006210	82	TPVERCAILLES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
FR76 1007 1780 0000 0010 0621 082							BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

LPO DUMONT D URVILLE AGENCE COMPTABLE

Le règlement par chèque est également possible. Le chèque doit être rédigé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Dumont d'Urville, avec le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque.

Je vous remercie pour votre engagement.

Le Proviseur,



Dominique DALION